

Envoyé en préfecture le 08/09/2025

Reçu en préfecture le 08/09/2025

Publié le 08/09/2025

ID : 059-215903832-20250902-DC_2025_088-AU

SLOW

République Française
Département du Nord

Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2025-0088

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame PALARIC née SAÏD Réjane visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

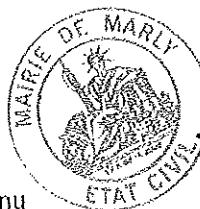
DECIDE

D'accorder le renouvellement d'une concession au cimetière communal portant le n° 2517 à Madame PALARIC née SAÏD Réjane domiciliée à Marly (Rhône) – 7 Avenue de la commune de Paris – Appartement 2.

Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 13 septembre 2025 pour une durée de quinze ans, d'une superficie de 2 m², d'un montant de CENT DIX EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 02 septembre 2025



Pour Le Maire,
l'adjointe déléguée

Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 08/09/2025
et de la publication le 08/09/2025

Isabelle DUPONT